

Message de soutien à l'Association ACCEPT et au Festival GayFest

La France a reconnu le **17 mai** comme **journée internationale de lutte contre l'homophobie**. Cette journée est l'occasion de rappeler que tous les hommes et toutes les femmes doivent bénéficier du même respect, quelle que soit leur orientation sexuelle.

L'homosexualité existe chez tous les peuples et ce, depuis le début de l'histoire humaine. Les coutumes et les traditions, comme la moralité, évoluent constamment avec le temps. **La culture et la tradition ne sauraient justifier que des individus soient privés de leurs droits fondamentaux, en raison de leur orientation sexuelle.**

Il appartient aux gouvernements de guider leur population et aux Parlements de leur donner de justes lois, et non se contenter de suivre l'opinion publique. C'est souvent le cas, comme l'illustre la question de l'abolition de la peine de mort. C'est aussi le cas de l'orientation sexuelle. **Les gouvernements doivent mener des campagnes de sensibilisation et faire évoluer le droit pour amener leur population à rejeter certaines pratiques incompatibles avec le respect des droits de l'Homme.**

En soi, le respect des droits de l'Homme, qui s'appliquent à toutes les catégories de la population, ne nuit en rien aux droits fondamentaux des autres personnes. Par exemple, le droit au mariage d'un individu n'est pas affecté par la légalisation de l'homosexualité.

Les personnes LGTB ont le droit de jouir de la totalité des droits de l'Homme, sans discrimination aucune. Tous les droits de l'Homme s'appliquent aux personnes LGBT mais certains revêtent une importance particulière dans leur situation :

- **Le droit à la protection de la vie privée** est essentiel dans la mesure où l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont de l'ordre de la vie privée des individus.
- **La liberté d'expression est cruciale pour que les LGBT puissent plaider en faveur de la fin de toute violence ou discrimination flagrante.** La liberté d'information et d'expression est nécessaire tant pour obtenir d'autres personnes des informations sur la manière de s'organiser sur le terrain et de faire campagne en faveur du respect des droits de l'Homme que pour obtenir des informations médicales et sociologiques nécessaires pour que les personnes puissent se protéger elles-mêmes (notamment en ce qui concerne les campagnes de lutte contre le HIV/Sida). La liberté d'association et de réunion est enfin nécessaire aux LGBT pour créer des organisations oeuvrant en faveur de l'auto-assistance et de l'égalité, notamment pour des manifestations publiques.
- Les croyances religieuses sont souvent utilisées pour justifier les discriminations. Cependant **la liberté de religion ou de conviction garantit aux individus le droit de manifester leurs croyances seulement dans la mesure où cela ne conduit pas à mettre en cause les droits fondamentaux des autres personnes.** A l'inverse le respect des droits de l'Homme des personnes LGBT n'implique pas la remise en cause de la liberté de religion ou de convictions de tiers.

Henri PAUL
Ambassadeur de France

